

COMMUNE DE CEPOY (Loiret)
Liste des délibérations de la séance du conseil municipal
Du mardi 14 novembre 2023 à 20 heures
Convoqué le 7 novembre 2023

Sous la présidence du Maire, Régis GUERIN

Membres présents :

Frédéric CHEREAU, Denis CHERON, Patrick BRIERE, Martine GOFFIN, Valérie BELLIERE, adjoints ; Sylviane BARZIC, René GRANDJEAN, Charline LEFEVRE, Robert CHARLTON, Laurence LECOMTE, Kévin VERDENET, Corinne VOCANSON, Valérie FROT conseillers

ABSENTS excusés :

Christophe GASTELAIS, pouvoir à M. Denis CHERON
Christophe MIREUX,
Nicolas REPINCAY.

Quorum

L'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que : le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Pour Cepoy, le quorum est donc de 10 conseillers. Le quorum est atteint (14).

Nomination d'un secrétaire de séance

Laurence LECOMTE est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire propose à l'assemblée de retirer une délibération à l'ordre du jour de l'assemblée : La délibération concernant le mandat spécial de déplacement des élus communaux pour se rendre en Suède.

La décision de retrait de cette délibération est accordée à l'unanimité des membres présents.*

LES DELIBERATIONS

1/ DELIBERATION n°38-2023 (Régis GUERIN)

Institutions – approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 28 juin 2023

Adoptée à l'unanimité.

Transmise au contrôle de légalité le 20/11/2023.

2/ DELIBERATION n°39-2023 (Régis GUERIN)

Institutions – approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 18 septembre 2023

Adoptée à l'unanimité.

Transmise au contrôle de légalité le 20/11/2023.

3/ DELIBERATION n°40-2023 (Régis GUERIN)

Finances : décision modificative 2/2023

Afin d'ajuster les prévisions budgétaires inscrites au BP avec la consommation réelle des crédits, le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide, à l'unanimité des membres présents (14 voix POUR) la décision modificative suivante :

Section d'investissement

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Cpte 2188 :</i> Autres immobilisations corporelles	-50 000	
<i>Cpte 2313 :</i> Constructions		+50 000

Adoptée à l'unanimité.

Transmise au contrôle de légalité le 20/11/2023.

4/ DELIBERATION n°41-2023 (Martine GOFFIN)

Finances/ Affaires sociales –Repas des Seniors 2024 - Fixation du tarif des accompagnants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents (14 voix POUR), de fixer le montant de la participation des accompagnants à 38 € par personne.

Adoptée à l'unanimité.

Transmise au contrôle de légalité le 20/11/2023.

5/ DELIBERATION n°42-2023 (Valérie BELLIERE)

Finances– Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Photos Club de Paucourt »

Sur proposition de la commission Communication, et après validation du bureau municipal, le Conseil Municipal propose d'attribuer une aide exceptionnelle à l'association Photos Club de Paucourt pour leur participation à la préparation et à la mise en place de l'exposition photos qui a débuté le 11 novembre et qui va perdurer jusqu'à la fin d'année 2023. Cette exposition originale a mis en lumière les clichés-photos avant et après.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents (14 voix POUR), de fixer le montant de la subvention exceptionnelle à 250 euros au profit de l'association Photos Club de Paucourt, présidée par Sébastien ORUS-PLANA.

Adoptée à l'unanimité.

Transmise au contrôle de légalité le 20/11/2023.

6/ DELIBERATION n°43-2023 (Frédéric CHEREAU)

Subventions – Demande d'aide Département pour financer l'éducation musicale dans les écoles

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents (14 voix POUR) de solliciter l'aide du Département afin de bénéficier d'une aide financière pour les cours d'éducation musicale dispensés à 43 élèves de la commune (classe Cm2 / Cm1 et Cm2), le mardi matin (8h30 – 10h) pour les cours d'instruments et le jeudi matin (8h30 – 10h) pour la répétition d'orchestre, du 07 novembre 2023 au 07 juillet 2024.

Adoptée à l'unanimité.

Transmise au contrôle de légalité le 20/11/2023.

7/DELIBERATION n° 44-2023 (Régis GUERIN)

Intercommunalité – Approbation des nouveaux statuts de l'Agglomération Montargoise

En application des nouvelles lois et notamment celle relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, il convient de

procéder à la mise à jour des statuts de la Communauté d'Agglomération pour tenir compte de la disparition de la notion de compétences optionnelles et supplémentaires et la nouvelle répartition des compétences communautaires entre compétences obligatoires et supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents (14 voix POUR), de voter ces nouveaux statuts de l'AME.

Adoptée à l'unanimité.

Transmise au contrôle de légalité le 20/11/2023.

8/ DELIBERATION n° 45-2023 (Régis GUERIN)

Intercommunalité – Approbation de la définition de l'intérêt communautaire et des compétences de l'Agglomération Montargoise

Considérant la recommandation émise de la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport d'observations définitives du 22/11/2018 : « Procéder à une redéfinition du périmètre des compétences facultatives exercées et les regrouper au sein d'une délibération unique ».

Considérant le tableau (communiqué aux élus) portant sur la définition des compétences et de l'intérêt communautaire et la liste des délibérations abrogées, il est proposé de valider la nouvelle définition de l'intérêt communautaire et les compétences associées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents (14 voix POUR), d'approuver la définition de l'intérêt communautaire et les compétences de l'AME telles que définies.

Adoptée à l'unanimité.

Transmise au contrôle de légalité le 20/11/2023.

9/ DELIBERATION n°46-2023 (Régis GUERIN)

Vie Associative– Signature de la convention tripartite entre la FDAAPPMA, l'AME et la Commune.

Considérant le souhait de la Commune, de l'AME et de la fédération de favoriser le tourisme-pêche sur ce secteur et de participer financièrement au projet ;

Le Label « Station pêche » a été obtenu par le trinôme de collectivités et de structures associatives de la pêche de loisir (Commune, AME et AAPPMA/FDAAPPMA) en parallèle du label « station verte » déjà obtenu par la Commune de Cepoy. Il convient pour cela de conclure une convention tripartite de partenariat régissant les engagements réciproques de chacune des parties.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents (14 voix POUR), d'autoriser la signature de la convention tripartite entre la FDAAPPMA, l'AME et la Commune.

Adoptée à l'unanimité.

Transmise au contrôle de légalité le 20/11/2023.

10/ DELIBERATION n°47-2023 (Charline LEFEVRE)

Affaires sociales – PPGDID

L'Agglomération Montargoise a fait parvenir le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'information des demandeurs (PPGDLSID) aux communes membres afin qu'elles émettent un avis avant la séance du Conseil communautaire du 5 décembre 2023 qui doit l'adopter au 31 décembre.

Ce plan permettra d'améliorer, entre autres, la connaissance des demandeurs sur le territoire de l'Agglomération Montargoise afin de mieux adapter l'offre à la demande, notamment à travers l'actualisation du parc social et de la demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents (14 voix POUR), d'émettre un avis favorable à la mise en œuvre de ce Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'information des demandeurs (PPGDLSID), avec l'ajout d'une observation :
-Interrogation sur l'enregistrement des données dans le cadre du RGPD et de la confidentialité des informations récoltées au sein du guichet unique et partagé.

Adoptée à l'unanimité.

Transmise au contrôle de légalité le 20/11/2023.

11/ DELIBERATION n°48-2023 (Patrick BRIERE)

Vie associative - Jumelage- Mandat spécial de déplacement aux élus communaux.

**RETRAIT de cette délibération : Adoptée à l'unanimité des membres présents (14 voix POUR)*

COMPTE-RENDU des COMMISSIONS

Compte-rendu des commissions :

Commission Animation et vie associative

Commission Affaires générales et sociales

Commission Travaux-Urbanisme-Propreté et sécurité du village

Commission Développement Durable

Commission Communication & Culture

Commission Scolaire, Périscolaire et Enfance/Adolescence et CMJ

QUESTIONS DIVERSES

➤ Informations du Maire

Complément d'informations sur la mise en œuvre du dispositif du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'information des demandeurs (PPGDLSID) : présentation -à l'appui d'un power point - des différentes modalités d'application par Charline LEFEVRE.

➤ Questions écrites et/ou orales

La séance est levée à 22h16.